

Carnet de notes



UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Jeudi 7 mars 2019 Audience à la

DCPJ

11-03-2019

UNSA Police
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



AUDIENCE DCPJ

Une délégation de l'UNSA Police composée de Philippe CAPON, Secrétaire Général et Thierry CLAIR, Secrétaire National Province Dom Com, a été reçue par M. Jérôme BONET, Directeur Central de la Police judiciaire et M. Jean-Michel COLOMBANI, Sous directeur des Ressources et de l'évaluation.

Cette audience du 7 mars 2019 a été l'occasion de faire un tour d'horizon avec M. Jérôme BONET depuis sa nomination en tant que Directeur Central de la Police Judiciaire, et de faire part des sollicitations de nos collègues affectés en PJ.

- **Procédure judiciaire et problèmes récurrents avec la PNIJ.**
- **Projet de Réforme territoriale de la PJ.**
- **Faiblesse des volumes d'avancements / Nomenclature.**
- **Prime BRI : Une indemnité identique à celle de la FIPN pour les 380 policiers exerçant dans les BRI de la DCPJ.**
- **Domaine économique et financier (ECOFI).**
- **Courses et jeux – OCTRIS**
- **Dotation d'une arme individuelle plus discrète.**

(Plus de détails dans le Carnet de notes en pièce jointe)

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**



Audience DCPJ du 07 mars 2019

Jeudi 7 mars 2019, une délégation UNSA Police composée de Philippe CAPON, Secrétaire Général et Thierry CLAIR, Secrétaire National Province Dom Com, a été reçue par M. Jérôme BONET, Directeur Central de la Police judiciaire et M. Jean-Michel COLOMBANI, Sous directeur des Ressources et de l'évaluation.

Cette audience était l'occasion de faire un tour d'horizon avec M. Jérôme BONET depuis sa nomination en tant que Directeur Central de la Police Judiciaire, et de faire part des sollicitations de nos collègues.

Les thèmes généraux abordés:

1/ Le module "Ecoutes" de la PNIJ :

Pour nos collègues affectés en service d'investigation, utilisateurs de la Plateforme Nationale des Interceptions judiciaires, les difficultés sont récurrentes et les avancées trop lentes.

Seules les prestations annexes sont satisfaisantes, le module «écoutes» génère trop d'imperfection.

DCPJ: Conscient des problèmes rencontrés, des solutions doivent être apportées. Le système va encore évoluer avec l'arrivée annoncée de la 5 G.

La refonte complète de l'interface d'exploitation du «module écoutes» serait nécessaire.



**Notre
Avis**

2/ La procédure pénale :

Nos collègues qui exercent des missions judiciaires sont toujours en attente d'une véritable simplification. La complexité de la procédure est source de démotivation.

DCPJ: Il s'agit d'un véritable sujet de préoccupation. A défaut de modifications législatives suffisantes, les pratiques (dématérialisation de la procédure...) et les outils techniques devront améliorer les conditions de travail des enquêteurs.

Cette lourdeur de la procédure se fait au préjudice de l'enquête. De véritables solutions doivent être apportées. Le logiciel SCRIBE devrait remplacer le très décrié LRPPN 3 à l'horizon mi 2020.



**Notre
Avis**

3/ Antenne OCTRIS :

L'activité de l'OCTRIS et de ses antennes est soutenue. Les MAD, principalement douanières, obèrent un travail d'initiative déjà bien fourni.

DCPJ: Les problèmes d'effectifs seront étudiés afin de rééquilibrer les services demandeurs.



**Notre
Avis**

La gestion des MAD alourdit l'activité des services, d'où des difficultés rencontrées (heures supplémentaires, décalages...) pour mener à bien les dossiers d'initiative.

4/ Courses et jeux:

Sollicitation pour nos collègues de faire les visites des Casinos, chaque fois que cela est possible en terme d'effectif, à deux fonctionnaires.

DCPJ: Les visites doivent se faire à deux fonctionnaires dès lors que les effectifs le permettent.

Nous attendons les instructions sur ce sujet.



**Notre
Avis**

5/ Domaine économique et financier:

Création d'une sous-direction financière, il s'agit de pallier au déficit dans le domaine (ECOFI).

DCPJ: Une nouvelle stratégie est étudiée pour apporter plus de soutien aux brigades financières.

Le domaine économique et financier a été trop longtemps délaissé. La création d'une sous-direction ainsi que la prise en compte de l'expertise de nos collègues (indemnité...) seraient une reconnaissance de cette matière.



**Notre
Avis**

6/ Le projet de zonalisation de la PJ:

Quels en seraient les moyens et conséquences pour nos collègues?

DCPJ: La zonalisation n'aura aucune incidence et aucun impact pour les effectifs actuels.

3 niveaux d'organisation vont se décliner: Zone – Niveau territorial ou régional – Antenne.

La PJ va adapter ses structures au découpage actuel des zones de défense et des nouvelles régions.



**Notre
Avis**

7/ La gestion des scellés:

Problème inégal lié à la politique des Parquets, la gestion des scellés devient aussi un problème de service, plus particulièrement concernant le stockage.

DCPJ: avec la numérisation de la procédure pénale, les scellés feront l'objet d'un meilleur suivi. Des codes barres permettront de les situer à chaque étape.

8/ Avancement Major, MEEEX et RULP/ Nomenclature:

La PJ compte dans ses rangs, en ce qui concerne le CEA, plus de gradés que de gardiens. La qualification OPJ, nécessaire pour exercer au sein de cette direction, en est une des raisons.

Pour les MEEEX et les RULP, la déflation du corps de commandement doit se traduire par une augmentation de ces postes.

DCPJ: Les qualités professionnelles doivent être reconnues en fonction des responsabilités exercées. La DCPJ se bat pour avoir des volumes plus importants.

Il est important d'obtenir des postes de B/Chefs et de majors hors taux d'encadrement, permettant de reconnaître les qualités professionnelles et le niveau de responsabilité. La déflation du corps des officiers doit se traduire par un nombre plus important de MEEEX et de RULP.



**Notre
Avis**

9/ La prime BRI/PJ :

Une indemnité identique à celle de la FIPN pour les 380 policiers exerçant dans les BRI de la DCPJ, tenant compte de la diversité des missions d'intervention: sur le plan judiciaire – en appui du RAID dans le cadre du schéma national d'intervention – en soutien MO depuis plusieurs semaines.

DCPJ: Une demande a été adressée afin de mettre un terme aux missions actuelles de soutien MO qui se rajoutent aux missions judiciaires importantes. La DCPJ est favorable à une indemnité. Cette dernière devra faire l'objet d'arbitrages budgétaires.



**Notre
Avis**

Même contrainte, même prime, l'UNSA Police demande l'attribution d'une indemnité identique à celle de nos collègues de la FIPN.

10/ La conduite des véhicules dit rapides:

Ces véhicules, au-delà des dotations administratives, se voient largement complétés par des véhicules en saisie attribution.

De fait le nombre croissant de véhicules puissants confronte nos collègues à l'obligation de suivre une formation adaptée afin de pouvoir les conduire.



Notre Avis

DCPJ: La note DGPN du 4 février 2019 autorise la conduite de tous les véhicules, quel que soit la puissance, pour l'ensemble des fonctionnaires. Des demandes de stage pour la conduite rapide sont cependant toujours sollicitées.

Si la note DGPN apporte plus de souplesse pour nos collègues, les stages de «conduite rapide» ont montré leur utilité et doivent être maintenus.

11/ Le Whats'app et son utilisation dans les services:

Systeme généralisé non officiel qui pose problème concernant le droit à la déconnexion

DCPJ: Les systèmes de communication ne doivent pas prendre le pas sur les repos.

12/ Le budget Travaux d'aménagement et travaux d'Entretien:

Ce budget TA-TE doit pouvoir évoluer.

DCPJ: Des efforts ont été consentis. Il appartient de faire remonter les demandes urgentes ou non satisfaites.

Ces budgets concernent le quotidien de nos collègues. Il est important qu'ils ne fassent au détriment des budgets pour les véhicules, le parc informatique et réseaux.

13/ Les MEOP (mises pour emploi opérationnel): Ce dispositif tendant à faciliter et accélérer la mise à disposition locale de personnel entre directions à démonter ses limites et pose le problème de l'avancement des collègues concernés, oubliés par leur direction d'origine et ne pouvant être proposé par leur direction d'emploi.

DCPJ: Ces fonctionnaires ne doivent pas être oubliés et il est important que les 2 directions étudient les possibilités d'avancement.

14/ Arme de poing plus discrète:

Comme les offices centraux, la SDAT ou les SR de la gendarmerie, de nombreux fonctionnaires exerçant dans les services territoriaux de la PJ souhaiteraient choisir une arme de poing plus discrète et légère.

DCPJ: Le SAELSI a été sollicité. Il travaille actuellement sur la dotation d'un nouveau modèle plus compact et plus discret.

Nous allons nous tourner vers le SAELSI afin de suivre ce dossier.



Notre Avis



Conditions de travail, effectifs, procédure judiciaire, matériels, organisation des services. C'est dans un esprit constructif que l'ensemble des sujets ont été évoqués.

Ils feront l'objet d'un suivi régulier auprès des services concernés.

UNSA/FASML, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

